



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-022

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGIONAL "LANDES INTERIEURES : ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023/2026,
VU la validation par le Conseil Régional d'Aquitaine en octobre 2015 de la candidature des « Landes Intérieures » à l'appel à projet régional pour la structuration touristique des territoires,



VU la validation par le Conseil Régional d'Aquitaine en novembre 2019 de la candidature des « Landes Intérieures » à l'appel à projet régional Nouvelle Organisation Territoriale Touristique,

CONSIDERANT le nouveau périmètre des Landes Intérieures, qui vient s'aligner sur le territoire de cohésion territoriale du PETR Adour Chalosse Marsan.

CONSIDERANT la nécessité de travailler à l'échelle d'une destination touristique pertinente, plus particulièrement à l'échelle de l'Est du département des Landes, au niveau de la professionnalisation des acteurs, du développement de l'offre touristique, de la modernisation des lieux d'accueil et de la mutualisation des moyens.

CONSIDERANT l'appel à projet régional NOTT arrivé à son échéance au 31 décembre 2023,

Sous l'impulsion de la Région Nouvelle Aquitaine et la mise en œuvre des appels à projet NOTT, Mont-de-Marsan Agglomération, les Communautés de Communes du Pays Grenadois, de Chalosse Tursan depuis 2015 et de Coteaux et Vallées des Luys depuis 2020, se sont coordonnées pour mener à bien de nombreux projets à vocation touristique.

Aujourd'hui, les 3 Offices de Tourisme NOTT, qui fédèrent 4 intercommunalités, ont atteint les objectifs fixés en 2015, à savoir créer et travailler à l'échelle d'un territoire touristique pertinent avec une volonté de devenir une destination à part entière, communément appelée : Landes Intérieures.

Fort du travail engagé il y a maintenant plusieurs années, d'autres offices de tourisme, dont celui du Pays Tarusate, se sont rapprochés du collectif initial Landes Intérieures, afin de travailler ensemble de manière plus efficace et durable sur notre destination touristique commune.

Convaincus qu'ensemble nous partageons des valeurs touristiques communes et que collectivement nous arriverons à faire émerger une image de marque de destination touristique, le collectif Landes Intérieures est candidat au nouvel appel à projet régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques »_ACTT.

Par ce maintien de collaboration, les Offices de tourisme s'accordent à développer des actions répondant à deux axes majeurs :

- Mettre de la cohérence dans la destination Landes Intérieures
- Développer l'économie locale et l'accessibilité des Landes Intérieures

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation de la candidature Landes Intérieures à l'appel à projet régional NOTT.

ARTICLE 2 -

Charge Monsieur le Président de la bonne exécution de la présente délibération.

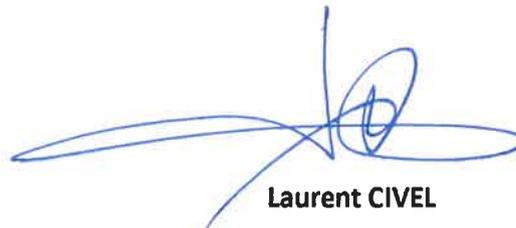
Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 040-244000766-20240215-240215H1624H1-DE



Laurent CIVEL

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »